

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **premier jour de décembre 2003**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire suppléant, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

03-12-358

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 3 novembre 2003.

ADOPTÉE

03-12-359

Avis de motion – Règlement de taxation 2004

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet la tarification pour la taxation 2004.

03-12-360

Avis de motion – Règlement de tarification pour la gestion des matières résiduelles 2004

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet la tarification pour la gestion des matières résiduelles 2004.

03-12-361

Avis de motion – Règlement de tarification pour le service d'aqueduc 2004

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet la tarification pour le service d'aqueduc 2004.

03-12-362

Avis de motion – Règlement de tarification pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées 2004

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet la tarification pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées 2004.

03-12-363

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 5 novembre 2003	
- nos 3CH001651 à 3CH001655	26 901.70 \$
- En date du 12 novembre 2003	
- nos 3CH001656 à 3CH001662	22 891.95 \$
- En date du 19 novembre 2003	
- nos 3CH001663 à 3CH001668	27 491.26 \$
- En date du 19 novembre 2003	
- nos 3CH001669 & 3CH001670	13 658.76 \$
- En date du 25 novembre 2003	
- nos 3CH001671 & 3CH001672	11 634.29 \$
- En date du 26 novembre 2003	
- no 3CH001673	21 321.00 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 5 novembre 2003	
- no 3CH200026	17 135.22 \$

temps supplémentaire des périodes 200344 à 200348

ADOPTÉE

03-12-364

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 28 novembre 2003	
- nos 3CH001674 à 3CH001797	147 007.86 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 28 novembre 2003	
- no 3CH200027	2 273.50 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs

La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

03-12-365

Transfert de fonds

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le transfert de fonds suivant :

02.210.01.966	Sûreté du Québec	(440 036 \$)
02.210.01.442	Sûreté du Québec	440 036 \$

ADOPTÉE

03-12-366

Procédures pour taxes dues

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrir les sommes dues en arrérages en date du 1^{er} décembre 2003 et ci-après mentionnées:

No client	Taxes et intérêts
3688	85 64 \$
3755	947.99 \$
4644	414.21 \$

ADOPTÉE

03-12-367

Demande de Télébec

ATTENDU la demande d'approbation de travaux adressée par Télébec Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les travaux d'installation de câblage présentés par Télébec Ltée le long de la rue St-Jean-Baptiste Nord.

Que lesdits travaux demeurent la responsabilité entière de Télébec Ltée.

ADOPTÉE

03-12-368

Demandes de passage pour sentier de motoneiges

ATTENDU QUE le parc linéaire des Bois-Francs désire s'entendre avec le Club de motoneiges des Bois-Francs pour permettre la circulation des motoneiges sur un tronçon situé dans la zone urbaine de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire accorder au Club de motoneiges des Bois-Francs, le droit de circuler sur une partie du tronçon du parc linéaire située dans la zone urbaine de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le Club de

motoneiges des Bois-Francs à emprunter une partie du tronçon du Parc linéaire des Bois-Francs à partir du Boulevard Carignan jusqu'au Dépanneur Ultramar.

QUE le conseil municipal autorise également le Club de motoneiges des Bois-Francs à circuler sur une largeur de 30 pieds sur les lots 12-B, 12-C et 13-A du rang VIII dans le secteur du nouveau Parc industriel au cours de l'hiver 2003-2004.

ADOPTÉE

03-12-369

Transfert du contrat de déneigement et autres

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a octroyé le mois dernier, un contrat pour le ramassage de la neige dans les rues de la Ville Princeville et pour la surveillance hivernale 2003-2004 à la compagnie les Entreprises H. St-Pierre inc ;

ATTENDU QUE cette entreprise désire céder à les Excavations H. St-Pierre inc. la totalité de ses contrats ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.9 du devis spécial de la Ville de Princeville, celle-ci doit accepter de céder le contrat de déneigement des chemins municipaux pour autoriser la transaction demandée par les Entreprises H. St-Pierre inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que les contrats accordés à les Entreprises H. St-Pierre inc. soient cédés à les Excavations H. St-Pierre inc. aux mêmes conditions établies entre les parties en cause.

ADOPTÉE

03-12-370

Règlement no 2003-69 – Circulation des véhicules hors route

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit adopter un règlement sur la circulation des véhicules hors route pour permettre la circulation des véhicules hors route de circuler sur ses chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil adopte le règlement no 2003-69, relativement à la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

03-12-371

Avis de motion – Règlement sur la limite de vitesse rue St-Jacques Ouest

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet de diminuer la limite de vitesse dans le secteur de la rue St-Jacques Ouest jusqu'à l'intersection du rang 10 Ouest et la rue St-Jacques Ouest.

03-12-372

Budget OMH

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu la présentation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Princeville ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver ceux-ci pour contribuer à sa participation financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2004 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opérations de 71 424 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 7 142 \$.

QUE la Ville de Princeville accepte de verser également à l'Office municipal d'Habitation de Princeville, un montant de 1 625 \$ dans le cadre du programme de supplément au loyer pour l'année 2004.

ADOPTÉE

03-12-373

Dérogation mineure – Martin Chateauf

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Martin Chateauf;

ATTENDU QUE les normes d'implantation sont respectées;

ATTENDU QUE la superficie demandée dépasse la norme exigée;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Martin Chateauf afin de permettre la construction d'un bâtiment annexe à son bâtiment commercial avec une superficie supplémentaire de 54,82 m² de ce que permet le règlement et une marge arrière qui empiète de 87,25 m p/r à la norme prescrite pour un bâtiment principal.

ADOPTÉE

03-12-374

Vente de terrain – 20 rue Girouard

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à les Constructions André Jacques ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-48 (20 rue Girouard) pour le prix de 14 128 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

03-12-375

Achat de terrain – rue Demers Est

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'acquérir une partie du lot 1A-17 du cadastre révisé du Village de Princeville ayant une superficie approximative de 957,8 m² et appartenant à Madame Jeannette Levasseur pour la somme de 5 800 \$ (avant taxes, s'il y a lieu) ;

Que lorsque la Ville aura acquis ce terrain, elle cède tout droit qu'elle pourrait posséder dans une partie dudit terrain au profit de Monsieur Yves Hébert et Madame Julie Marcoux afin de régulariser leur immeuble ;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville les actes notariés à intervenir.

ADOPTÉE

03-12-376

Abandon du parc BMX

ATTENDU QUE la Ville de Princeville ne désire pas renouveler le contrat de location d'un terrain au Domaine Paquet servant à la pratique de vélo BMX;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de fermer le site utilisé par les vélos BMX et, par conséquent, de ne pas renouveler le contrat de location du terrain de vélo BMX conclu avec le propriétaire M. Gilles Desloges pour la pratique de vélo BMX.

ADOPTÉE

03-12-377

Avis de motion – Règlement général de la bibliothèque municipale

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement ayant pour objet d'établir les règles et conditions de fonctionnement général de la bibliothèque municipale «Madeleine Bélanger» de Princeville.

03-12-378

10^e groupe Scout St-Eusèbe de Princeville

ATTENDU QUE la demande d'aide financière présentée par le 10^e Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil verse à l'organisation du 10^e Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville, une aide financière au montant de 500 \$ pour contribuer à la réalisation de leurs activités.

ADOPTÉE

Parc linéaire des Bois-Francis

Le greffier Mario Juairé indique les recommandations produites par l'organisation du Parc linéaire des Bois-Francis relativement à l'installation d'arrêt-stop à l'intersection du chemin privé sur le terrain de Madame Angèle Prince et du Parc linéaire des Bois-Francis. – Classée.

Jean-Louis & Dolorès Fréchette

Le greffier Mario Juairé fait lecture de la lettre de remerciements adressée à la Ville de Princeville concernant l'intervention des Premiers Répondants. – Classée.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

03-12-379

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière